

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 V 89 Vœu relatif au financement des postes d'adultes-relais pour les associations des quartiers.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le Contrat de Ville 2015-2020 précise en page 6 que les quartiers de veille active « pourront continuer à bénéficier de l'ingénierie de la politique de la ville, de la mobilisation accrue du droit commun et de la pérennisation de certains dispositifs spécifiques tels que la réussite éducative et les adultes-relais » ;

Considérant que des associations sises en quartiers de vieille active dans le 14^{ème} - que sont le Moulin et Florimont/Le Château ouvrier - nous ont alertés sur des réserves émises par les services de l'État quant à l'affectation effective de postes d'adultes-relais prévus pour leur structure ;

Considérant qu'il leur a été indiqué, à l'occasion de cette réserve, que ces postes - s'ils étaient débloqués - ne le seraient que jusqu'en 2017 alors que le Contrat de Ville court jusqu'en 2020 ;

Considérant qu'il a également été demandé à ces partenaires actifs et engagés depuis des années de « faire la preuve comptable » de leur pertinence en cataloguant leurs effectifs de bénéficiaires issus des quartiers dits prioritaires ;

Considérant que les quartiers de veille active constituent des zones particulièrement fragiles et le soutien aux associations qui s'y impliquent ne doit pas être sans cesse conditionné à la démonstration du périmètre géographique du lieu de résidence de leur public ;

Considérant qu'il convient de poursuivre et de conforter un partenariat avec et entre des acteurs engagés sur l'ensemble des territoires qui relèvent de la politique de ville par une action collective renforcée ;

Sur proposition de M^{me} Carine PETIT et des élus du groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris rappelle une nouvelle fois à l'ensemble des partenaires et en particulier à l'État leurs engagements pris lors de la signature du Contrat de Ville 2015-2020 notamment à l'endroit des quartiers classés veille active.